



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 19 au 23 septembre 2016

XXIE CONFERENCE DES PRESIDENTS DES RUP - AFFIRMER LES SPECIFICITES DES REGIONS UTLRAPERIPHERIQUES : La 21ème conférence annuelle des présidents des RUP (CPRUP) a eu lieu à Madère les 22 et 23 septembre. Elle réunissait les 9 présidents des régions espagnole, portugaises et françaises : Madère, Canaries, Açores, Saint-Martin, Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion. Le 22 septembre, des représentants de l'Union Européenne étaient présents, en particulier Mme Corina Cretu, Commissaire européenne à la Politique Régionale, ainsi que des représentants des gouvernements de la France, du Portugal et de l'Espagne. Le sujet qui a particulièrement mobilisé les Présidents des RUP et qui trouve une place centrale dans leur Déclaration finale est leur proposition pour une nouvelle orientation des politiques européennes à l'égard de leurs régions, de façon à améliorer la visibilité des RUP au sein de l'UE et de leur garantir une meilleure prise en compte de leurs problématiques spécifiques. Pour cela, les Présidents s'appuient sur l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 15 décembre 2015 qui affirme nettement que l'article 349 du Traité européen – qui reconnaît les spécificités des RUP – a une portée suffisante pour servir de base juridique à des adaptations du droit de l'Union en faveur de ces régions. Les Présidents des RUP estiment que la Commission européenne a jusqu'à ce jour toujours sous-estimé la portée de cet article. C'est un projet très ambitieux qui sera supervisé par le nouveau Président de la Conférence pour un an, M. Rodolphe Alexandre, Président de la Communauté territoriale de Guyane. La Déclaration finale sera bientôt rendue publique, l'InfoRUP s'en fera l'écho dans une prochaine édition.

AGRICULTURE BIOLOGIQUE : REPRISE DES NEGOCIATIONS EN TRILOGUE

LE 28 SEPTEMBRE : La Présidence slovaque du Conseil tente de convaincre les États membres de réviser le mandat de négociation pour aboutir à un compromis avec les eurodéputés sur la réforme de la législation sur l'agriculture biologique. La prochaine réunion interinstitutionnelle, sous forme de trilogue, est prévue le 28 septembre. Le Parlement européen et le Conseil avaient échoué, en juin, à parvenir à un accord sur le dossier du bio. Pour faciliter un compromis, le Conseil doit revoir sa position, en particulier sur la structure du texte. La question qui se pose est de savoir quels éléments du texte doivent être inclus dans les annexes et quel équilibre il faut trouver entre actes délégués (sur lesquels le Parlement a un droit de regard) et actes d'exécution. Les États membres vont également devoir faire des concessions, afin d'aboutir à un compromis, sur les questions sensibles des résidus de substances interdites (pesticides) et les contrôles des productions biologiques. Or, sur ces deux sujets, les ministres de l'Agriculture des pays de l'UE avaient eu beaucoup de mal à trouver un terrain d'entente.

REUNION INFORMELLE DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'UE A

BRATISLAVA : Rarement une réunion informelle des ministres du Commerce de l'UE aura suscité autant d'esclandre que celle qui se déroule à Bratislava ce vendredi 23 septembre. Et pour cause : tous les grands sujets de la politique commerciale seront évoqués lors de cette réunion présidée par le ministre slovaque de l'Économie, Peter Žiga. A l'ordre du jour, l'accord de libre-échange UE/Canada (CETA), dont la signature est espérée lors d'un sommet UE/Canada le 27 octobre, est tout d'abord prévu. Lors d'une deuxième session plénière, il est programmé que les ministres évaluent, à la veille de la 15^{ème} session des pourparlers au plan technique, du 3 au 7 octobre à New York, les progrès des négociations pour un accord de libre-échange UE/États-Unis (TTIP), qui suscite lui aussi une hostilité persistante dans la société civile. Le précédent round, en juillet, a montré un écart persistant entre les positions de l'UE et celles des États-Unis sur le pilier 'accès au marché'. Officiellement, l'objectif reste de boucler un accord de principe avant la fin du mandat de l'administration américaine conduite par le président Barack Obama, en janvier 2017. Du côté de l'UE, les Vingt-Huit ont réaffirmé, lors du dernier Conseil européen, fin juin, leur soutien à la poursuite des négociations. Mais la France a jeté le doute, fin août, en prônant publiquement leur arrêt. Les ministres du Commerce de douze États membres - Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni et Suède - ont toutefois plaidé, la semaine dernière, pour la poursuite des négociations, affirmant leur soutien à la Commission à cet égard. Au cours du déjeuner, les ministres doivent évoquer deux autres sujets épineux : d'une part, la question du traitement de la Chine dans les enquêtes antidumping de l'UE à l'expiration de certaines dispositions du protocole d'adhésion de la Chine à l'OMC, en décembre

2016. La Commission a dit, fin juillet, travailler sur une solution robuste à la fois sur le plan juridique et économique et qui exclut l'octroi par l'UE du statut d'économie de marché (MES) à la Chine ; d'autre part, le projet de modernisation des instruments de défense commerciale (IDC) de l'UE, mis sur la table par la Commission en avril 2013, mais toujours bloqué au Conseil. Malgré une volonté partagée de moderniser dans l'urgence les IDC, les Vingt-Huit restaient divisés, avant la pause estivale, notamment sur l'élément phare du projet de réforme, à savoir les dérogations à la 'règle du droit moindre' (lesser duty rule), comme l'a montré la réunion des ministres du Commerce en mai dernier.

LE COPA-COGECA S'EXPRIME SUR LES ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE : Lors d'une réunion à Bruxelles avec la commissaire au Commerce, Cecilia Malmström, les présidents du Copa et de la Cogeca (organisations et coopératives agricoles de l'UE) ont rappelé, ce lundi 19 septembre, l'importance des accords de libre-échange avec les pays tiers « pour remédier aux difficultés que traversent les marchés agricoles européens », selon un communiqué du Copa-Cogeca. Le président du Copa, Martin Merrild a déclaré que les accords de libre-échange avec le Japon, le Mexique et l'Indonésie « pourraient avoir des retombées positives pour le marché européen. Nous demandons à l'UE de finaliser l'accord de libre-échange avec le Japon dans les six prochains mois, étant donné qu'il s'agit de notre deuxième marché d'exportation pour la viande porcine ». Martin Merrild a, de plus, souligné que les négociations commerciales avec les États-Unis (TTIP) sont à la fois « source d'opportunités et de défis des deux côtés de l'Atlantique ». Il se demande « pourquoi ces négociations suscitent tant d'opposition dans l'UE, alors que l'on ne sait pas ce que contiendra un accord potentiel ». Il demande surtout une levée des barrières non tarifaires. 3/4 des gains proviendraient de la suppression de ces obstacles. « Ces négociations avancent peu. Les producteurs laitiers européens, par exemple, sont confrontés à d'importants obstacles à la commercialisation des produits laitiers de catégorie A aux États-Unis, qui empêchent nos exportations d'entrer sur le territoire américain. Il en va de même pour nos exportations de fruits et légumes », a ajouté le président du Copa. Le président de la Cogeca, Thomas Magnusson, a, pour sa part, mis en avant le rôle majeur du commerce pour les coopératives agricoles. « Il est primordial que les agriculteurs soient membres de coopératives solides pour trouver de nouveaux débouchés pour leurs produits et en tirer de meilleurs prix ». Il a en revanche rappelé que le Copa et la Cogeca émettaient de sérieux doutes à propos du potentiel accord de libre-échange avec le Mercosur, le bloc commercial d'Amérique latine, car il pourrait avoir des conséquences dévastatrices sur plusieurs secteurs. La commissaire aurait promis de tenir compte des préoccupations du Copa et de la Cogeca et rappelé qu'une étude d'impact des concessions faites dans les accords de libre-échange sera publiée plus tard, cet automne. Par ailleurs, le Copa-Cogeca a critiqué le contenu

de l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et six pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, étant donné qu'il risquerait, selon cette organisation, de « multiplier les concessions commerciales sur les importations d'oranges, de sucre et d'éthanol » en provenance de ces pays.

ACCORD DE LIBRE-ECHANGE UE/ CANADA – TANDIS QUE LES INSTITUTIONS SE REUNISSENT POUR VALIDER L'ACCORD, LA SOCIETE CIVILE SE DECHIRE ENTRE DEFENDEURS ET POURFENDEURS DE L'ACCORD :

Les rendez-vous et les déclarations publiques s'intensifient autour du CETA, le projet de libre-échange entre l'UE et le Canada. L'objectif visé par les défenseurs de cet accord est d'arriver à sa signature le 27 octobre prochain et à sa mise en œuvre au début de 2017. La Présidence slovaque a fait part, à l'issue du Conseil « Affaires générales » du mardi 20 septembre, d'un consensus des États membres sur l'idée que l'accord de libre-échange UE/Canada (CETA) respecte les critères de transparence et d'accord équilibré. La commissaire au Commerce, Cecilia Malmström et la ministre canadienne du Commerce, Chrystia Freeland, ont rencontré conjointement les 27 ministres du Commerce de l'UE (en l'absence du Royaume-Uni) lors de la réunion informelle des 22 et 23 septembre à Bratislava. Elles se sont engagées à clarifier la position notamment concernant le mécanisme « amélioré » prévu dans le CETA pour le règlement des litiges investisseurs/États « afin de garantir qu'il fonctionne de manière réellement indépendante ». Du côté de la société civile, le bras de fer continue. Des voix favorables se sont élevées ces derniers jours. Les associations européenne et canadienne des industries de services, le European Services Forum et la Canadian Services Coalition, ont appelé de leurs vœux, vendredi 16 septembre, la conclusion rapide de l'accord CETA. L'association du patronat européen BusinessEurope a surenchérit mercredi 21 septembre en estimant que l'accord générera une hausse des échanges bilatéraux des biens et services de près de 25% et une hausse du PIB de l'UE de près de 12 milliards € par an. Le document de BusinessEurope décrit aussi les gains attendus par secteur, mis en avant par les associations concernées. Toutes ces positions sont démenties par d'autres acteurs de la société civile. Dans un rapport conjoint publié lundi 19 septembre (intitulé 'CETA, brader la démocratie' et disponible à l'adresse suivante: <https://goo.gl/zG0TJv>), une réunion de nombreuses organisations révèle comment l'accord de libre-échange UE/Canada (CETA) pourrait rendre les États membres de l'UE vulnérables à des poursuites judiciaires coûteuses enclenchées par des investisseurs nord-américains contre leurs réglementations visant à protéger l'intérêt public. De l'autre côté de l'Atlantique, les syndicats canadiens de la fonction publique, du secteur de la santé, de la métallurgie ou encore des travailleurs du rail et de l'aérospatiale, ont demandé à leur gouvernement, vendredi 16 septembre, de ne pas ratifier l'accord. Plusieurs manifestations anti-

CETA et anti-TTIP se sont déroulées cette semaine : entre 160 000 et 320 000 manifestants ont défilé dans sept grandes villes allemandes dont la capitale samedi 17 septembre. Le 20 septembre, 10 000 manifestants se sont rassemblés aux abords des bâtiments du Conseil et de la Commission à Bruxelles. Deux jours plus tard, le 22 septembre, une large coalition d'organisations de la société civile a exhorté les ministres du Commerce de l'UE, à rejeter la signature de l'accord CETA. Ils rappellent que plus de trois millions d'Européens sont signataires d'une pétition contre le CETA et le TTIP et que plus de 2000 municipalités se déclarent 'zones hors CETA et TTIP. . Le CETA est à l'ordre du jour de la réunion des 27 Etats membres à Bratislava ce vendredi 23 septembre.

LA PÊCHE A LA LEGINE DANS LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANCAISES S'OUVRE A UN NOUVEL ARMEMENT

Le 16 septembre, la répartition du total admissible de capture (TAC) de légine dans les Terres australes et antarctiques françaises, dont les tonnages ont été augmentés pour la campagne 2016-2017, a donné lieu à l'entrée d'un nouvel armement, nommé « Réunion Pêche Australe (RPA) ». Ce nouvel armement réunit deux opérateurs de la pêche pélagique hauturière (Enez et Atlantis), associés à un groupe de 38 pêcheurs artisanaux qui iront pêcher dans les zones économiques exclusives des îles de Kerguelen et du Crozet. Leur projet de valorisation et de diversification de la pêche locale, qui a reçu le soutien du Comité régional des pêches de La Réunion (CRPMEM), a convaincu les autorités d'intégrer un nouvel armement pour la première fois depuis 2002. RPA a présenté des promesses concrètes de retombées économiques et sociales pour l'île de la Réunion, à travers notamment la création d'un Fonds de modernisation pour la flottille de pêche artisanale, en lien avec les démarches engagées par la profession à Bruxelles pour obtenir l'autorisation d'une aide au renouvellement de la flotte des RUP.

POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE – LA PARLEMENT EUROPEEN VA PRESENTER SA PROPOSITION DE REVISION DU REGLEMENT SUR LES CONTRÔLES

le 4 octobre prochain, le Parlement européen devrait réclamer une révision limitée et ciblée du règlement de 1224/2009 sur les contrôles des activités de pêche dans l'UE. Les eurodéputés débattront la veille du rapport d'initiative d'Isabelle Thomas (S&D, française) intitulé « Comment harmoniser le contrôle des pêches en Europe ». La commission pêche du Parlement rappelle que cette harmonisation ne devra pas se faire au détriment de la solidité du cadre de contrôle et de protection existant. Le PE devrait demander à la Commission de veiller à l'établissement d'un « pourcentage minimum de lots soumis à vérification par chaque État membre ». En outre, il recommandera certainement d'appliquer des contrôles équivalents aux

produits de la pêche importés, à la pêche à pied et de loisir, ainsi qu'à la flotte européenne pêchant dans les eaux hors UE et à la flotte des pays tiers pêchant dans les eaux de l'Union. Concernant l'Agence de contrôle des pêches (située à Vigo, en Espagne), le Parlement préconise un renforcement de ses moyens en termes budgétaires, de compétences et de ressources humaines. Il suggère de lui donner le droit d'intervenir en ce qui concerne les ressources halieutiques surexploitées et n'ayant pas atteint le rendement maximal durable (RMD). Le rapport envisage qu'au moins deux représentants du Parlement européen intègrent le conseil d'administration de l'agence, dans lequel siègent déjà six représentants de la Commission et un de chaque État membre. Concernant les sanctions à la suite des contrôles, les parlementaires disent préférer les sanctions économiques (comme les arrêts temporaires d'activité par l'interdiction de sortie en mer) aux sanctions pénales. Il convient de rappeler que ces sanctions relèvent de la compétence des États membres. Le rapport se penche également sur la formation des inspecteurs de pêche : il invite à plus de coopération et de coordination entre les États membres, l'Agence européenne de contrôle des pêches et la Commission. Il s'agirait d'appliquer un parcours de formation européen uniforme pour les inspecteurs des pêches, dont le financement pourrait être assuré en partie par le FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). Enfin, le projet de rapport souligne que la mise en œuvre de l'obligation de débarquement des captures (découlant de la règle interdisant les rejets en mer) doit s'accompagner d'une flexibilité adaptée en ce qui concerne son contrôle, car il convient de prendre en compte les mutations fondamentales que cette obligation impose à la pêche (particulièrement pour la pêche multi-espèces).

AGENDA DE LA SEMAINE DU 26 AU 30 SEPTEMBRE 2016

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	CONSEIL DE L'UE	MINISTÈRES FRANÇAIS
Lundi 26/09	<p>Réunion de la Commission Commerce International :</p> <p><i>État d'avancement des négociations en trilogue en cours</i></p> <p><i>Clause de sauvegarde bilatérale et mécanisme de stabilisation pour les bananes prévus par l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part</i></p> <p><i>Adhésion à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de l'Équateur</i></p> <p>Réunion de la Commission de l'agriculture et du développement régional</p>			
Mardi 27/09	<p>Réunion de la Commission Développement</p>	<p>Conférence de la Plateforme des parties prenantes atlantiques (Dublin, Irlande) :</p> <p><i>Cet événement est le rendez-vous clé pour toutes les parties prenantes de la stratégie pour l'Atlantique. C'est l'occasion de nouer des contacts et d'explorer de potentiels domaines de coopération, de partager des informations et bonnes pratiques avec les autres participants, de promouvoir et identifier des idées de projets intéressantes, de même que des opportunités de financement et des partenariats sur divers projets existants.</i></p> <p><i>La troisième conférence de la Plateforme des parties prenantes atlantiques se penchera surtout sur des thématiques relatives à la Priorité 1 du plan d'action pour</i></p>		

		<i>l'Atlantique ; en vue de 'Promouvoir l'entrepreneariat et l'innovation' en mettant l'accent sur le développement de projets afin de promouvoir des activités liées aux Meilleures pratiques pour l'Atlantique.</i>		
Mercredi 28/09				
Jeudi 29/09				
Vendredi 30/09				